

4. Les permis délivrés pour la pêche au chalut pélagiques compris dans les totaux ci-dessus sont: a Région de Terre-Neuve Pêche au chalut pélagique—1 Région des Maritimes Pêche au chalut pélagique et pêche au chalut à panneau—33; Pêche au chalut pélagique et pêche à la seine coulissante—7; Pêche au chalut pélagique seulement—6. b Région de Terre-Neuve Pêche du hareng à la seine coulissante—13. Région des Maritimes Pêche du hareng à la seine coulissante—70. 7 ont également des permis pour la pêche au chalut pélagique.

5. a) L'Office des prix des produits de la pêche est composé de six membres. Ils sont nommés par le gouverneur en conseil aussi longtemps que la charge n'est pas révoquée. b) L'Office a comme fonction d'étudier et, lorsque c'est nécessaire, de proposer les mesures voulues en vertu de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, dans le but de soutenir les prix des produits de la pêche lorsque ceux-ci sont à la baisse. Le principe de base de cette mesure législative est d'aider à pallier la baisse de prix et par conséquent, les diminutions de revenu dont les causes sont indépendantes de la volonté des pêcheurs ou de l'industrie. L'Office remplit les fonctions de conseil consultatif auprès du ministre. c) L'Office, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, est autorisé à acheter les produits de la pêche aux prix fixés. L'Office peut également pallier aux déficits des producteurs des produits de la pêche en donnant une somme équivalente à la différence entre le prix fixé et le prix moyen auquel les produits étaient vendus.

LES CONTRATS AVEC INTERIMCO

Question n° 4766—M. McKenzie:

L'Interimco Ltd. du 1206-100, ave. Bronson à Ottawa (Ont.) a-t-elle obtenu des contrats de l'A.C.D.I. ou de S.U.C.O. ou de ministères, sociétés de la Couronne ou organismes depuis le 1^{er} janvier 1975 et, dans l'affirmative, a) de quel ministère, société de la Couronne ou organisme, b) de quel montant, c) dans quel but?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère des Approvisionnement et Services m'informe comme suit: a) Corporation commerciale canadienne. b) \$4,583. c) Pièces de rechange pour l'outillage agricole destinées à l'Inde en vertu du programme de l'ACDI, d'assistance subventionnée par l'État. Plusieurs ministères, sociétés de la Couronne et organismes: néant.

LES DÉPENSES RELATIVES AU RÉSEAU DE TRANSPORT AÉRIEN ADAC

Question n° 5146—M. Stevens:

1. Jusqu'au 31 mars 1976, quelle somme totale et ventilée le gouvernement a-t-il consacré directement ou indirectement au réseau de transport aérien ADAC?

2. A compter de cette date, quelle est la ventilation des sommes d'argent engagées par le gouvernement dans ce projet?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

En milliers En milliers
de dollars de dollars

Dépenses jusqu'au 31 mars
1976

Investissement

Aéronefs, avionique, systèmes
de navigation aérienne et
d'atterrissage aux
instruments

7,895

Questions au Feuilleton

Adacports	5,442	
Mise en œuvre et études du marché	1,154	
Essais et examens techniques	752	
Investissement total		15,243
Exploitation et entretien		
Exploitation des adacports	2,730	
Évaluation ADAC	333	
Affaires publiques	536	
Exploitation d'Air Transit	5,210	
	8,809	
Moins: Recettes (Location d'aéronefs)	702	
Exploitation—net		8,107
Total		23,350

2. Estimation des dépenses
supplémentaires effectuées
après le 31 mars, 1976

Exploitation et entretien		
Exploitation des Adacports	395	
Évaluation ADAC	140	
Affaires publiques	45	
Exploitation d'Air Transit	504	
	1,084	
Moins: Recettes (Location d'aéronefs)	35	
Total		1,049

L'INCENDIE DE LA RÉSIDENCE D'ÉTÉ DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Question n° 5160—M. Cossitt:

1. Y a-t-il eu un incendie à la résidence d'été du gouverneur général et, dans l'affirmative, a) quand, b) à combien sont évalués les dommages causés (i) à l'immeuble (ii) aux effets qui s'y trouvaient?

2. L'immeuble était-il doté d'un système d'alerte automatique au moment de l'incendie et, dans l'affirmative, était-il défectueux?

3. Avant l'incendie, le gouvernement et, en particulier, le ministère des Travaux publics et le commissaire des incendies sait-il que le système ne fonctionnait pas et, dans l'affirmative, depuis combien de temps?

4. Au cours des cinq dernières années, le commissaire des incendies a-t-il a) procédé à une inspection de prévention des lieux, b) vérifié le système d'alerte automatique et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. Oui. a) Le lundi 2 février 1976. b) (i) \$1,053,000. (ii) \$150,000.

2. Oui l'immeuble était doté d'un système d'alarme automatique. Il n'a toutefois pas fonctionné.

3. Au début de novembre 1975, on a constaté que le système était inutilisable. Le 13 novembre 1975, on a délivré une autorisation de travail à une entreprise spécialisée dans l'inspection et la réparation de systèmes d'alarme. A la date de l'incendie, les travaux n'avaient pas été effectués.

4. a) Le personnel du Commissariat fédéral des incendies avait fait l'inspection des lieux le 21 février 1973. b) Le personnel du Commissariat fédéral des incendies avait vérifié le système d'alarme automatique le 22 février 1973. De plus, on a vérifié et entretenu le système au moyen de marchés de service en 1970, 1971, 1972 et 1973. En 1974 et 1975, on a effectué au moyen d'un marché de service une inspection annuelle ainsi que des vérifications. La dernière vérification qui remonte à mars 1975, indiquait que le système fonctionnait adéquatement et qu'il ne nécessitait aucune réparation.